

Demande d'acte de décès



Vous pouvez faire une demande d'acte de décès :

En ligne, uniquement pour les particuliers :

- en sélectionnant l'onglet "démarche en ligne"

Au guichet :

- à l'Hôtel de Ville, au [Service État civil / Titres d'identité](#) [2]
- près de chez vous, dans une [Mairie Annexe](#) [3]

Par courrier, en précisant le nom de l'intéressé(e) et la date du décès (mentionner le nom de jeune fille pour les femmes mariées)

- Adresse : Mairie de Toulon - Service État civil / Titres d'identité - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex

Pour demander un acte de naissance de plus de 100 ans :

- Consulter le site des [Archives départementales du Var](#). [4]

Les actes sont numérisés de 1515 à 1912.

S'adresser au service de l'Etat Civil après 1912.

Démarche en mairie **Démarche en ligne**

Avant de vous déplacer

Informations pratiques :

- [Le Service État civil / Titres d'identité](#) [2]
- [Les Mairies Annexes](#) [3]

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/md_etatcivil_003.jpg

[2] <https://toulon.fr/node/4132>

[3] <https://toulon.fr/node/1936>

[4] https://archives.var.fr/arkotheque/consult_fonds/index.php?ref_fonds=2

[5] <http://toulon.fr/node/25>